

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/05

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 25 février 2026		Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, MUNCH Armelle
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	15	
Nombre de suffrages exprimés :	17	
Votes Pour :	17	Procurations : BOUCLIER Florence à <i>MORIN DESMURS Michèle</i> , DESCHARNE Samuel à <i>Nathalie CLEMENT</i>
Vote Contre :	0	
Abstentions :	0	Excusés : Pascal CLEMENT
		Absents : DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Aménagements de la place de Lattre de Tassigny – déplacements/retraits de candélabres

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux relatifs à l'aménagement de la Place de Lattre de Tassigny, il est nécessaire de procéder au déplacement d'ouvrage d'éclairage public situés :

- **Lieu :** place de Lattre de Tassigny
- **Nombre de points lumineux concernés :** 4
- **Nature des ouvrages :** dépose et repose de candélabres

Ces équipements, implantés sur le domaine public communal, doivent être déplacés, voire retirés, afin de permettre la réalisation des travaux dans le respect des normes de sécurité, d'accessibilité et de continuité du service public.

Une étude technique et financière a été réalisée par le SYDESL, établissant le coût estimatif des travaux comme suit :

- **Montant commune :** 2 015.83€

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 opération d'investissement 2000

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

D2026/10



- Le Code de la Voirie Routière ;
- Le Code de l'Énergie ;
- Le budget primitif de l'exercice 2026;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

-APPROUVE le projet de déplacement et de retrait d'ouvrages d'éclairage public situés place de Lattre de Tassigny et allée des Framboisiers

-VALIDE le montant estimatif des travaux pour un total de 2 015.83€ restants à la charge de la commune

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, engager les dépenses correspondantes, signer, le cas échéant, toute convention financière avec le tiers.

--PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le *10/3/2026*
Acte publié sur le site internet le *10/3/2026*
Acte contresigné le
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,

